

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par

M. François, Mme Le Pen, M. Chenu, M. Buisson, M. Guiniot, Mme Menache, Mme Galzy,  
M. Jolly, M. Pfeffer, Mme Hamelet et Mme Robert-Dehault

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« 7 bis. S'oppose à une politique européenne coercitive de gestion de la migration qui irait à l'encontre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à la souveraineté des gouvernements des États membres ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que les forces souverainistes progressent partout en Europe, et que les peuples des états membres constatent l'échec des politiques migratoires, la commission européenne souhaite poursuivre des politiques d'immigration massive. Gérée au niveau européen avec le Pacte européen sur la migration et l'asile celle-ci provoquerait un nouvel appel d'air pour des millions de migrants. Depuis la crise migratoire de 2015, l'UE souhaite gérer les règles et procédures de demandes d'asile et la relocalisation des migrants alors qu'elle devrait sécuriser les frontières de l'UE et donner les moyens financiers et la volonté politique à Frontex de réaliser son travail. De plus constatant, au vu des derniers événements dans notre pays, les problèmes causés par 40 ans de politique migratoire peu ou pas contrôlée, il semble indispensable que les gouvernements des états membres soient en mesure d'adapter la politique migratoire en fonction de leur pays. Aussi cet amendement de bon sens vise à rappeler que la politique migratoire est une prérogative souveraine des états membres.